



REGISTRE PUBLIQUE D'ACCESSIBILITE



ESPACE DES ARTS ET DE LA CULTURE

Chemin de la Fontanette

06410 BIOT

CONTENU DU REGISTRE :

	Le document peut être consulté :	
	Sur place	Sur internet (biot.fr)
- Fiche synthétique d'informations sur l'accessibilité de l'équipement	x	x
- Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de Biot		x
- Diagnostic du bâtiment réalisé dans le cadre de l'Ad'AP	x	x
- Plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées »	x	x



ESPACE DES ARTS ET DE LA CULTURE

Chemin de la Fontanette
06410 BIOT

Contact :
04 22 10 57 57

Date de rédaction de la fiche : 10-2017

SYNTHESE DES PRESTATIONS ET SERVICES PROPOSES

L'Espace des Arts et de la Culture Henri Carpentier (EAC) a pour mission principale de favoriser l'accès des enfants, des jeunes et des adultes à un enseignement artistique spécialisé ainsi qu'aux pratiques culturelles. Il propose un large panel d'enseignements artistiques :

- danse (classique, jazz)
- musique et formation musicale
- théâtre
- arts plastiques

L'EAC accueille également des spectacles ou des auditions avec accueil des familles et du public (capacité d'accueil des salles limitée).

Par ailleurs, la commune met à disposition de certaines associations des salles de l'EAC pour dispenser des activités telles que : le yoga, la danse et la gymnastique d'entretien, le théâtre ...

ACCESSIBILITE DE L'EQUIPEMENT ET FORMATION DU PERSONNEL

Etat d'accessibilité du bâtiment

L'EAC a été diagnostiqué dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) de la commune de Biot.

 32 obstacles ont été identifiés dans le cadre de l'Ad'AP communal. Les travaux de mise en accessibilité ont été entamés en 2016 et devront être achevés d'ici fin 2017.

 Pour les utilisateurs de fauteuils roulants, une entrée spécifique est prévue. Celle-ci est située du côté Ouest du bâtiment. Un visiophone y a été installé.

Personnel d'accueil

L'EAC dispose d'un espace d'accueil à l'entrée du bâtiment.

 Le personnel d'accueil n'a pas été formé aux différentes situations de handicap
→ une session de sensibilisation des agents municipaux est prévue fin 2017

ACCESSIBILITE DES ABORDS DE L'EQUIPEMENT

Parkings à proximité

Parking de la Fontanette – 5 à 10m

 6 places réservées aux personnes en situation de handicap.

Arrêts de bus à proximité

Arrêt « Pont Muratore » -
(dispositif « Icilà » transports collectifs à la demande) – 100m

 Arrêt de bus non accessible aux utilisateurs de fauteuils roulants.

Arrêt « Ch. De la Fontanette »
(lignes 10 et 21 d'Envibus) – 200m

 Arrêt de bus non accessible aux utilisateurs de fauteuils roulants.
Présence d'escaliers sur le trajet entre l'arrêt de bus et l'EAC.

ACCESSIBILITE DES SERVICES PROPOSES

Accueil	<ul style="list-style-type: none"> Le comptoir d'accueil dispose d'un plan à hauteur adaptée. Le comptoir d'accueil n'est pas équipé d'une boucle à induction magnétique Les sanitaires de l'accueil ne sont pas adaptés à tous
Salles de musique	<ul style="list-style-type: none"> Les sanitaires des salles de musique ne sont pas adaptés à tous Les salles du 1^{er} étage restent inaccessibles aux utilisateurs de fauteuils roulants
Salle de théâtre	<ul style="list-style-type: none"> La salle de théâtre est accessible aux utilisateurs de fauteuils roulants. Un élévateur a été installé dans la salle de théâtre afin de permettre aux utilisateurs de fauteuils roulants d'accéder à la scène.
Salles de danse et vestiaires	<ul style="list-style-type: none"> Absence de sanitaires adaptés à tous.
Salles d'arts plastique – 1 ^{er} étage	<ul style="list-style-type: none"> Les salles du 1^{er} étage restent inaccessibles aux utilisateurs de fauteuils roulants
Sanitaires extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> Les sanitaires extérieurs ne sont pas adaptés à tous

DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS ERP

CENTRE CULTUREL CHEMIN DE LA FONTANETTE 06 410 BIOT



JUIN 2015



Siège social

2 bis Boulevard de la Paix

13 640 LA ROQUE D'ANTHERON

SAS au capital de 8 000 € - RCS Salon 448 656 660

N° TVA intracommunautaire : FR294865660



RESULTATS DE L'AUDIT

DATE DE L'AUDIT	26 mai 2015
AUDITEUR	Laurent VIANES
COORDONNEES DE L'AGENCE	2 bis, boulevard de La Paix 13 640 LA ROQUE D'ANTHERON 04 42 90 43 60
VERIFICATEUR DU RAPPORT	Philippe LONGIN

SYNTHESE

Indice d'accessibilité actuel	: 40%
Indice d'accessibilité potentiel	: 78%
Nombre d'obstacles	: 32
Enveloppe globale	: 48 950 € HT
Enveloppe ERP	: 48 950 € HT
Enveloppe voirie	: 0 € HT

REMARQUES

Les audits étant réalisés de jour, l'éclairage en conditions nocturnes d'utilisation n'a pas été vérifié. Les niveaux réglementaires à respecter concernant l'éclairage sont (valeurs d'éclairement moyen horizontal) : 20 lux pour le cheminement extérieur accessible ainsi que les parcs de stationnement extérieurs et leurs circulations piétonnes accessibles ; 20 lux pour les parcs de stationnement intérieurs et leurs circulations piétonnes accessibles ; 200 lux au droit des postes d'accueil ; 100 lux pour les circulations intérieures horizontales ; 150 lux pour chaque escalier et équipement mobile.

DEROGATION

Une demande de dérogation est nécessaire pour l'obstacle suivant : D18.1.

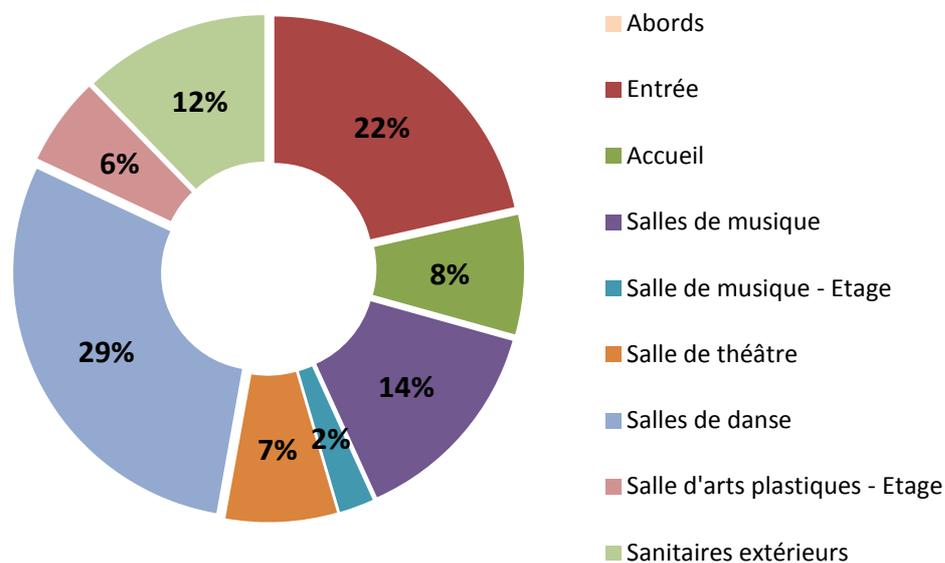


RÉSULTATS PAR FONCTIONS

Résultats fonctions systématiques	Indice d'accessibilité	Nombre d'obstacles	Enveloppe (€ HT)	Indice potentiel
Abords	100%	0	0 € HT	100%
Entrée	43%	8	10 510 € HT	86%
Accueil	50%	2	3 860 € HT	100%

Résultats fonctions spécifiques	Indice d'accessibilité	Nombre d'obstacles	Enveloppe (€ HT)	Indice potentiel
Salles de musique	29%	6	6 800 € HT	100%
Salle de musique - Etage	0%	2	1 110 € HT	0%
Salle de théâtre	50%	2	3 570 € HT	100%
Salles de danse	29%	6	14 290 € HT	100%
Salle d'arts plastiques - Etage	0%	3	2 840 € HT	0%
Sanitaires extérieurs	33%	3	5 970 € HT	100%

Répartition de l'enveloppe par fonction



FICHE RECAPITULATIVE

CLIENT	MISSION	SITE	ACCESSIBILITE
VILLE DE BIOT	Diagnostics accessibilité ERP	Centre culturel	40%

FONCTION	OBSTACLE	ACCESSIBILITE
Abords		100%
Entrée	C1 C2 C3.1 C3.2 C3.3 C4.1 C4.2 C4.3	43%
Accueil	C5.1 C5.2	50%
Salles de musique	C6 C7.1 C7.2 C8 C9 C10	29%
Salle de musique - Etage	D11.1 C11.2	0%
Salle de théâtre	C12.1 C12.2	50%
Salles de danse	C13 C14 C15 C16.1 C16.2 C17	29%
Salle d'arts plastiques - Etage	D18.1 C18.2 C19	0%
Sanitaires extérieurs	C20 C21.1 C21.2	33%

OBSTACLE		PRECONISATION		COUT	Gain de la fonction
C1	ESCE (ESCALIER EXTERIEUR)	Entrée principale	Mettre en conformité l'(les) équipement(s) de l'(des) escalier(s)	1 970 € HT	14%
C2	PRTE (PORTE EXTERIEURE)	Entrée principale	Reste inchangé.	0 € HT	0%
C3.1	PRTE (PORTE EXTERIEURE)	Entrée PMR musique	Créer une(des) rampe(s) conforme(s)	1 170 € HT	5%
C3.2	PRTE (PORTE EXTERIEURE)	Entrée PMR musique	Changer les vantaux de la(des) porte(s) pour une(des) porte(s) tiercée(s)	2 460 € HT	5%
C3.3	PRTE (PORTE EXTERIEURE)	Entrée PMR musique	Remplacer le(s) paillason(s) existant(s) par un(des) modèle(s) conforme(s)	640 € HT	5%
C4.1	PRTE (PORTE EXTERIEURE)	Entrée PMR danse	Créer une(des) rampe(s) conforme(s)	1 170 € HT	5%
C4.2	PRTE (PORTE EXTERIEURE)	Entrée PMR danse	Changer les vantaux de la(des) porte(s) pour une(des) porte(s) tiercée(s)	2 460 € HT	5%
C4.3	PRTE (PORTE EXTERIEURE)	Entrée PMR danse	Remplacer le(s) paillason(s) existant(s) par un(des) modèle(s) conforme(s)	640 € HT	5%
C5.1	RCPT (RECEPTION)		Modifier le(les) comptoir(s) en rabaisant une partie	2 680 € HT	25%
C5.2	RCPT (RECEPTION)		Installer une(des) boucle(s) magnétique(s)	1 180 € HT	25%
C6	SNTR (SANITAIRE)	Côté accueil	Utiliser le sanitaire PMR préconisé en C10.	0 € HT	14%
C7.1	CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR)	Vers salles musique	Changer les vantaux de la(des) porte(s) pour une (des) porte(s) tiercée(s)	1 940 € HT	7%
C7.2	CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR)	Vers salles musique	Supprimer cette porte. Supprimer le placard attenant.	0 € HT	7%

OBSTACLE			PRECONISATION	COUT	Gain de la fonction
C8	PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS)	Salle guitare	Changer les vantaux de la(des) porte(s) pour une (des) porte(s) tiercée(s)	1 810 € HT	14%
C9	SNTR (SANITAIRE)	Salle guitare	Utiliser le sanitaire PMR préconisé en C10.	0 € HT	14%
C10	SNTR (SANITAIRE)	Dans couloir	Créer un(des) sanitaire(s) adapté(s) conforme(s)	3 050 € HT	14%
D11.1	ESCI (ESCALIER INTERIEUR)		Le cas échéant utiliser les salles accessibles au RDC.	0 € HT	0%
C11.2	ESCI (ESCALIER INTERIEUR)		Mettre en conformité l'(les) équipement(s) de l'(des) escalier(s)	1 110 € HT	0%
C12.1	PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS)	Salle de théâtre	Changer les vantaux de la(des) porte(s) pour une (des) porte(s) tiercée(s)	1 810 € HT	25%
C12.2	PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS)	Salle de théâtre	Poser une(des) rampe(s) amovible(s) pliable(s)	1 760 € HT	25%
C13	CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR)	x2. Salles de danse	Changer les vantaux de la(des) porte(s) pour une (des) porte(s) tiercée(s)	3 620 € HT	14%
C14	SNTR (SANITAIRE)		Utiliser le sanitaire adapté préconisé en C16.1	0 € HT	14%
C15	CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR)	Vers vestiaires	Changer les vantaux de la(des) porte(s) pour une (des) porte(s) tiercée(s)	1 810 € HT	14%
C16.1	SNTR (SANITAIRE)	Dans vestiaire	Mettre le(s) sanitaire(s) en conformité avec l'(les) équipement(s) réglementaire(s)	2 100 € HT	7%
C16.2	SNTR (SANITAIRE)	Dans vestiaire	Poser un(des) siphon(s) décentré(s)	130 € HT	7%
C17	DCHE (DOUCHE)	Dans vestiaire	Créer une(des) douche(s) adaptée(s) encastrée(s) au sol avec des équipements conformes	6 630 € HT	14%
D18.1	ESCI (ESCALIER INTERIEUR)		Restera inaccessible aux UFR	0 € HT	0%
C18.2	ESCI (ESCALIER INTERIEUR)		Mettre en conformité l'(les) équipement(s) de l'(des) escalier(s)	2 840 € HT	0%
C19	SNTR (SANITAIRE)		Reste inchangé. Voir D18.1.	0 € HT	0%
C20	CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR)		Changer le(les) caillebotis(s) présent(s) dans le cheminement	60 € HT	33%
C21.1	SNTR (SANITAIRE)		Créer un(des) sanitaire(s) adapté(s) conforme(s)	5 570 € HT	17%
C21.2	SNTR (SANITAIRE)		Poser un(des) siphon(s) décentré(s). Changer la(les) robinetterie(s).	340 € HT	17%

MONTANT TOTAL
NOUVELLE ACCESSIBILITE DU SITE

48 950 € HT

78%

Centre culturel

MODULE	ACCESSIBILITE	OBSTACLE
Fonction : Abords		
PRKG (PARKING)	100%	
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Depuis parking	100%	
	100%	
Fonction : Entrée		
ESCE (ESCALIER EXTERIEUR) - Entrée principale	0%	C1
PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Entrée principale	0%	C2
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Vers entrées PMR	100%	
PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Entrée PMR musique	0%	C3.1 C3.2 C3.3
PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Entrée PMR danse	0%	C4.1 C4.2 C4.3
ECLA (ECLAIRAGE)	100%	
SIGN (SIGNALETIQUE)	100%	
	43%	
Fonction : Accueil		
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Hall	100%	
RCPT (RECEPTION)	0%	C5.1 C5.2
	50%	
Fonction : Salles de musique		
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Couloir	100%	
SNTR (SANITAIRE) - Côté accueil	0%	C6
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Vers salles musique	0%	C7.1 C7.2
PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS) - Salle guitare	0%	C8
SNTR (SANITAIRE) - Salle guitare	0%	C9
SNTR (SANITAIRE) - Dans couloir	0%	C10
PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS) - x3. Violon-Piano-Flûte	100%	
	29%	
Fonction : Salle de musique - Etage		
ESCI (ESCALIER INTERIEUR)	0%	D11.1 C11.2
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Salle	100%	
	0%	
Fonction : Salle de théâtre		
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Couloir	100%	
PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS) - Salle de théâtre	0%	C12.1 C12.2
	50%	
Fonction : Salles de danse		
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Couloir	100%	
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - x2. Salles de danse	0%	C13
SNTR (SANITAIRE)	0%	C14
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Vers vestiaires	0%	C15
VSTR (VESTIAIRE)	100%	
SNTR (SANITAIRE) - Dans vestiaire	0%	C16.1 C16.2
DCHE (DOUCHE) - Dans vestiaire	0%	C17
	29%	
Fonction : Salle d'arts plastiques - Etage		
ESCI (ESCALIER INTERIEUR)	0%	D18.1 C18.2
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR)	100%	
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Salle arts-plastiques	100%	
SNTR (SANITAIRE)	0%	C19
	0%	
Fonction : Sanitaires extérieurs		
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR)	0%	C20
PRTE (PORTE EXTERIEURE)	100%	
SNTR (SANITAIRE)	0%	C21.1 C21.2
	33%	
NOTE GLOBALE DE CE SITE :	40%	

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

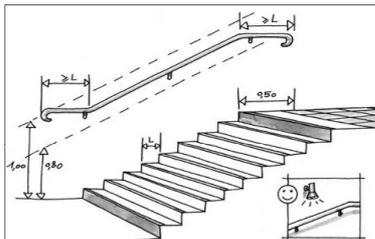
Obstacle critique n° **C1**

Fonction Entrée
ESCE (ESCALIER EXTERIEUR) - Entrée principale

Description



Sécurisation des marches absente et/ou non conforme

<p>Principe Modifier et/ou compléter la signalisation et/ou les équipements selon le tableau ci-dessous. NB :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Bande podotactile posée en amont de la volée de marches descendantes, à 50cm du premier nez. ■ Nez de marches contrastés, sans débord excessif et antidérapants ■ 1ère et dernière contremarches contrastées ■ Main courante continue, facilement préhensible, contrastée et dépassant d'une longueur de marche. 	 
--	--

Arrêté du 8 décembre 2014

Article 7.1 - Escaliers

ESCALIER - sécurisation des marches	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
MARQUAGE AU SOL					
pose d'une bande podotactile sur la marche palière	1	4	170 €	680 €	sols souples
pose de nez de marche non-glissants contrastés	5	4	40 €	800 €	sols souples
pose d'une contremarche	0	4	110 €	0 €	sols souples
peinture et finitions, contrastes contremarches inclus					
MAIN COURANTE PROLONGEMENT					
fourniture et pose prolongement main courante	0	0	170 €	0 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
MAIN COURANTE POSE					
fourniture et pose main courante sur écuyers	1	5	220 €	490 €	serrurerie
fourniture et pose main courante sur potelets	0	10	330 €	0 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
MAIN COURANTE MISE EN CONTRASTE					
préparation du support	0	10	20 €	0 €	peinture
peinture et finitions		28			
TOTAL				1 970 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **C2**

Fonction Entrée
PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Entrée principale

Description



Présence d'un paillason non rigide

Principe

Reste inchangé.
Les UFR n'emprunteront pas cette entrée.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 9 - Dispositions relatives aux revêtements des sols, murs et plafonds

PAS DE PRECONISATION BATIMENT

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **C3.1**

Fonction Entrée
PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Entrée PMR musique

Description



Absence de palier devant la porte

Principe

Créer un palier devant la porte, ainsi qu'une rampe de liaison avec le sol, de pente inférieure ou égal à 6%, avec palier(s) conforme(s), y compris toutes sujétions d'adaptation à l'existant.

Largeur rampe : 120 cm minimum
Palier : 120 x 220 cm



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 10 - Dispositions relatives aux portes, portiques et sas

RAMPE ET PALIER - création en existant	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps d'état
	estim	estim	unit HT	€ HT	
nombre de rampe(s)	1				
démolition	3		110 €	330 €	g.oeuvre
forme de pente en grave ciment pour rampe et palier	12		420 €	840 €	
% pente	6				
TOTAL				1 170 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **C3.2**

Fonction Entrée
PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Entrée PMR musique

Description



Largeur de passage inférieure à 77 cm

L = 65 cm

Principe

Remplacer le bloc-porte à double battant par un bloc-porte à vantaux tiercés, y compris quincaillerie et réglage.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 10 - Dispositions relatives aux portes, portiques et sas

PORTE - remplacement	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps d'état
	estim	estim	unit HT	€ HT	
nombre de porte(s)	1				
2 vantaux ouvrants tiercés bois grand jour	1		2 250 €	2 250 €	men.ext
peinture sur menuiserie bois	1		210 €	210 €	peinture
plus-value pose de petits carreaux	0		210 €	0 €	men.ext
TOTAL				2 460 €	<i>août-14</i>

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **C3.3**

Fonction Entrée
PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Entrée PMR musique

Description



Présence d'un paillason non rigide

Principe

Remplacer le paillason par un modèle permettant un meilleur roulement du fauteuil, type caoutchouc alvéolé, maillon de caoutchouc armé de fibres ou mixte caoutchouc tramé et aluminium.

Exemple :



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 9 - Dispositions relatives aux revêtements des sols, murs et plafonds

PAILLASSON - mise en conformité	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps d'état
	estim	estim	unit HT	€ HT	
nombre de paillason(s)	1				
fourniture et pose tapis en maillon de caoutchouc armé	0.90	1.30	540 €	640 €	Sols durs
			TOTAL	640 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **C4.1**

Fonction Entrée
PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Entrée PMR danse

Description



Absence de palier devant la porte

Principe

Créer un palier devant la porte, ainsi qu'une rampe de liaison avec le sol, de pente inférieure ou égal à 6%, avec palier(s) conforme(s), y compris toutes sujétions d'adaptation à l'existant.

Largeur rampe : 120 cm minimum
Palier : 120 x 220 cm



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 10 - Dispositions relatives aux portes, portiques et sas

RAMPE ET PALIER - création en existant	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps d'état
	estim	estim	unit HT		
nombre de rampe(s)	1				
démolition	3		110 €	330 €	g.oeuvre
forme de pente en grave ciment pour rampe et palier	12		420 €	840 €	
% pente	6				
TOTAL				1 170 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **C4.2**

Fonction Entrée
PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Entrée PMR danse

Description



Largeur de passage inférieure à 77 cm

L= 65 cm

Principe

Remplacer le bloc-porte à double battant par un bloc-porte à vantaux tiercés, y compris quincaillerie et réglage.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 10 - Dispositions relatives aux portes, portiques et sas

PORTE - remplacement	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps d'état
	estim	estim	unit HT		
nombre de porte(s)	1				
2 vantaux ouvrants tiercés bois grand jour	1		2 250 €	2 250 €	men.ext
peinture sur menuiserie bois	1		210 €	210 €	peinture
plus-value pose de petits carreaux	0		210 €	0 €	men.ext
TOTAL				2 460 €	<i>août-14</i>

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
Chemin de la Fontanette
BIOT

Obstacle critique n° C4.3

Fonction Entrée
PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Entrée PMR danse

Description



Présence d'un paillason non rigide

Principe

Remplacer le paillason par un modèle permettant un meilleur roulement du fauteuil, type caoutchouc alvéolé, maillon de caoutchouc armé de fibres ou mixte caoutchouc tramé et aluminium.

Exemple :



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 9 - Dispositions relatives aux revêtements des sols, murs et plafonds

PAILLASSON - mise en conformité	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps d'état
	estim	estim	unit HT	€ HT	
nombre de paillason(s)	1				
fourniture et pose tapis en maillon de caoutchouc armé	0.90	1.30	540 €	640 €	Sols durs
TOTAL				640 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **C5.1**

**Fonction Accueil
RCPT (RECEPTION)**

Description



Hauteur du guichet supérieure à 80 cm

Principe

Modifier le comptoir en rabaissant une partie afin d'obtenir un plan d'une hauteur de 80 cm maximum.

Prévoir un évidement sous plan d'une hauteur minimale de 70 cm, largeur de 60 cm et profondeur de 30 cm.

La largeur doit être de 80 cm si des joues sont présentes de chaque côté.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 5 - Dispositions relatives à l'accueil du public

BANQUE DE RECEPTION - abaissement	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
nombre de guichet(s)	1				
découpe de la partie haute du comptoir			2 140 €	2 140 €	men.int
pose d'une tablette en bois			540 €	540 €	men.int
			TOTAL	2 680 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **C5.2**

**Fonction Accueil
RCPT (RECEPTION)**

Description



Absence de boucle à induction magnétique

Principe

Installer une boucle à induction magnétique, nécessaire aux personnes déficientes auditives appareillées. Ce dispositif de sonorisation filtre les sons parasites et amplifie le son des interlocuteurs. Ces systèmes doivent répondre à la norme NF-EN 60118-4.

Ce système doit être signalé par un pictogramme.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 5 - Dispositions relatives à l'accueil du public

BOUCLE D'INDUCTION MAGNETIQUE	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps d'état
	estim	estim	unit HT	€ HT	
nombre de guichet(s)	1				
pose d'un amplificateur (Pictogramme inclus)			1 180 €	1 180 €	élec.
			TOTAL	1 180 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **C6**

**Fonction Salles de musique
SNTR (SANITAIRE) - Côté accueil**

Description



Absence de sanitaire adapté à tous

Principe

Utiliser le sanitaire PMR préconisé en C10.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 12 - Dispositions relatives aux sanitaires

Voir C10

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **C7.1**

**Fonction Salles de musique
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Vers salles musique**

Description



Largeur de passage inférieure à 77 cm / 83 cm (Chambre d'hôtel)

L = 65 cm

Principe

Remplacer le bloc-porte existant par des vantaux tiercés, avec largeur de passage minimale réglementaire sur l'ouvrant principal.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 10 - Dispositions relatives aux portes, portiques et sas

PORTE - changement vantaux	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
nombre de porte(s)	1				
dépose vantaux existants	1		210 €	210 €	men.int
2 vantaux ouvrants tiercés bois grand jour	1		1 470 €	1 470 €	men.int
peinture sur menuiserie bois	1		260 €	260 €	peinture
plus-value placage bois	0		410 €	0 €	men.int
TOTAL				1 940 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **C7.2**

**Fonction Salles de musique
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Vers salles musique**

Description



Largeur de passage inférieure à 77 cm

L= 70 cm

Principe

Supprimer cette porte.
Supprimer le placard attenant afin de
dégager la zone devant le sanitaire.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 10 - Dispositions relatives aux portes, portiques et sas

PETITS TRAVAUX EN INTERNE

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **C8**

**Fonction Salles de musique
PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS) - Salle guitare**

Description



Largeur de passage inférieure à 77 cm

L = 65 cm

Principe

Remplacer le bloc-porte existant par des vantaux tiercés, avec largeur de passage minimale réglementaire sur l'ouvrant principal.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 10 - Dispositions relatives aux portes, portiques et sas

PORTE - changement vantaux	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps
	estim				
nombre de porte(s)	1				
dépose vantaux existants	1		210 €	210 €	men.int
2 vantaux ouvrants tiercés bois pleins	1		1 340 €	1 340 €	men.int
peinture sur menuiserie bois	1		260 €	260 €	peinture
plus-value placage bois	0		410 €	0 €	men.int
			TOTAL	1 810 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **C9**

**Fonction Salles de musique
SNTR (SANITAIRE) - Salle guitare**

Description



Absence de sanitaire adapté à tous

Principe

Utiliser le sanitaire PMR préconisé en C10.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 12 - Dispositions relatives aux sanitaires

Voir C10

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **C10**

**Fonction Salles de musique
SNTR (SANITAIRE) - Dans couloir**

Description



Absence de sanitaire adapté à tous

Principe

Démolir la cloison entre le sanitaire et le lavabo et déposer les équipements existants.
Equiper cet espace avec les équipements réglementaires.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 12 - Dispositions relatives aux sanitaires

SANITAIRE - création en existant	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps d'état
	estim	estim	unit HT	€ HT	
nombre de sanitaire(s)	1				
démolition			80 €	80 €	g.oeuvre
dépose équipements sanitaires existants			420 €	420 €	plomberie
amenée des réseaux et raccordements			620 €	620 €	plomberie
pose d'une cuvette (hauteur comprise entre 45 et 50 cm)			650 €	650 €	plomberie
fourniture et pose d'un lave-mains avec fixation			270 €	270 €	plomberie
robinetterie mélangeur monocommande			210 €	210 €	plomberie
pose barre coudée (hauteur comprise entre 70 et 80 cm)			200 €	200 €	plomberie
pose miroir (hauteur comprise entre 105 et 185cm)			220 €	220 €	plomberie
revêtement de sol			300 €	300 €	sols durs
peintures			80 €	80 €	peinture
TOTAL				3 050 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **D11.1**

**Fonction Salle de musique - Etage
ESCI (ESCALIER INTERIEUR)**

Description



Escalier non doublé d'un dispositif de franchissement conforme

Principe

L'espace disponible ne permet pas la pose d'un ascenseur.
Le cas échéant utiliser les salles accessibles au RDC.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 7 : Dispositions relatives aux circulations intérieures verticales

PAS DE PRECONISATION BATIMENT

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **C11.2**

**Fonction Salle de musique - Etage
ESCI (ESCALIER INTERIEUR)**

Description



Sécurisation des marches absente et/ou non conforme

Principe

Modifier et/ou compléter la signalisation et/ou les équipements selon le tableau ci-dessous.

NB :

- Bande podotactile posée en amont de la volée de marches descendantes, à 50cm du premier nez.
- Nez de marches contrastés, sans débord excessif et antidérapants
- 1ère et dernière contremarches contrastées
- Main courante continue, facilement préhensible, contrastée et dépassant d'une longueur de marche.



Arrêté du 8 décembre 2014
Article 7.1 - Escaliers

ESCALIER - sécurisation des marches	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
MARQUAGE AU SOL					
pose d'une bande podotactile sur la marche palière	1	1	170 €	170 €	sols souples
pose de nez de marche non-glissants contrastés	15	1	40 €	600 €	sols souples
pose d'une contremarche	0	1	110 €	0 €	sols souples
peinture et finitions, contrastes contremarches inclus					
MAIN COURANTE PROLONGEMENT					
fourniture et pose prolongement main courante	2	0	170 €	340 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
MAIN COURANTE POSE					
fourniture et pose main courante sur écuyers	0	10	220 €	0 €	serrurerie
fourniture et pose main courante sur potelets	0	10	330 €	0 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
MAIN COURANTE MISE EN CONTRASTE					
préparation du support	0	10	20 €	0 €	peinture
peinture et finitions		28			
TOTAL				1 110 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **C12.1**

**Fonction Salle de théâtre
PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS) - Salle de théâtre**

Description



Largeur de passage inférieure à 77 cm

L = 65 cm

Principe

Remplacer le bloc-porte existant par des vantaux tiercés, avec largeur de passage minimale réglementaire sur l'ouvrant principal.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 10 - Dispositions relatives aux portes, portiques et sas

PORTE - changement vantaux	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
nombre de porte(s)	1				
dépose vantaux existants	1		210 €	210 €	men.int
2 vantaux ouvrants tiercés bois pleins	1		1 340 €	1 340 €	men.int
peinture sur menuiserie bois	1		260 €	260 €	peinture
plus-value placage bois	0		410 €	0 €	men.int
			TOTAL	1 810 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **C12.2**

**Fonction Salle de théâtre
PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS) - Salle de théâtre**

Description



Seuil de la porte supérieur à 2 cm

H = 6 cm

Principe

Fourniture d'une rampe amovible pliable,
et prévoir une aide à la personne.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 10 - Dispositions relatives aux portes, portiques et sas

SEUIL - rampe amovible pliable	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
nombre de rampes(s)	1				
hauteur à franchir	47				
fourniture et pose d'une rampe amovible pliable			1 760 €	1 760 €	men.ext
			TOTAL	1 760 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **C13**

Fonction Salles de danse
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - x2. Salles de danse

Description



Largeur de passage inférieure à 77 cm

L = 65 cm

Principe

Remplacer le bloc-porte existant par des vantaux tiercés, avec largeur de passage minimale réglementaire sur l'ouvrant principal.

x2 portes



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 10 - Dispositions relatives aux portes, portiques et sas

PORTE - changement vantaux	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps d'état
	estim	estim	unit HT		
nombre de porte(s)	2				
dépose vantaux existants	1		210 €	420 €	men.int
2 vantaux ouvrants tiercés bois pleins	1		1 340 €	2 680 €	men.int
peinture sur menuiserie bois	1		260 €	520 €	peinture
plus-value placage bois	0		410 €	0 €	men.int
TOTAL				3 620 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **C14**

**Fonction Salles de danse
SNTR (SANITAIRE)**

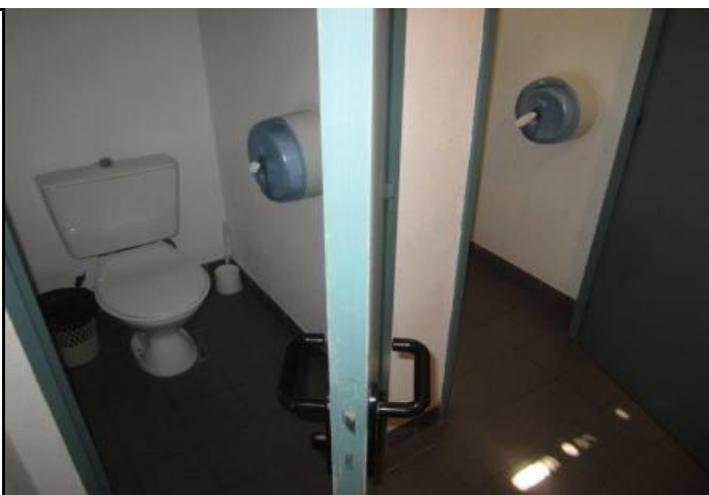
Description



Absence de sanitaire adapté à tous

Principe

Utiliser le sanitaire adapté préconisé en C16.1.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 12 - Dispositions relatives aux sanitaires

Voir C16.1

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **C15**

**Fonction Salles de danse
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Vers vestiaires**

Description

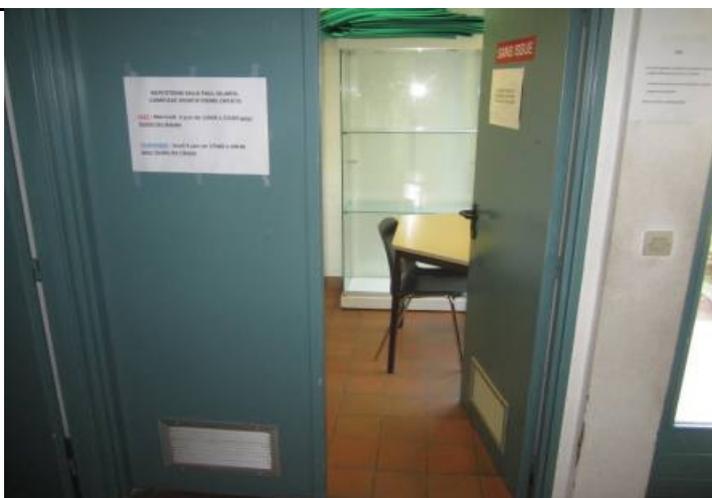


Largeur de passage inférieure à 77 cm

L = 65 cm

Principe

Remplacer le bloc-porte existant par des vantaux tiercés, avec largeur de passage minimale réglementaire sur l'ouvrant principal.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 10 - Dispositions relatives aux portes, portiques et sas

PORTE - changement vantaux	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps
	estim				
nombre de porte(s)	1				
dépose vantaux existants	1		210 €	210 €	men.int
2 vantaux ouvrants tiercés bois pleins	1		1 340 €	1 340 €	men.int
peinture sur menuiserie bois	1		260 €	260 €	peinture
plus-value placage bois	0		410 €	0 €	men.int
TOTAL				1 810 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **C16.1**

**Fonction Salles de danse
SNTR (SANITAIRE) - Dans vestiaire**

Description

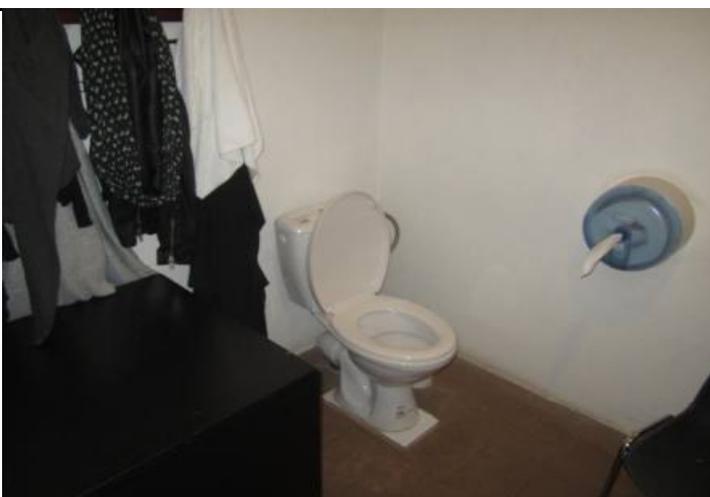


Sanitaire adapté non réglementaire

Principe

Modifier le sanitaire adapté existant selon le tableau ci-dessous.

- cuvette (hauteur entre 45 et 50 cm),
- barre coudée (hauteur comprise entre 70 et 80 cm et distance comprise entre 35 et 40 cm de l'axe de la cuvette),
- installer une poignée de tirage sur la porte du sanitaire adapté à tous.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 12 - Dispositions relatives aux sanitaires

SANITAIRE - mise en conformité des équipements	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps
	estim				
Nombre de sanitaire(s)	1				
dépose équipements sanitaires existants	1		420 €	420 €	plomberie
amenée des réseaux et raccordements	1		620 €	620 €	plomberie
fourniture et pose barre coudée	1		200 €	200 €	plomberie
fourniture et pose cuvette surélevée	1		650 €	650 €	plomberie
poser une poignée de tirage sur la porte	1		130 €	130 €	men.int
revêtement de sol	1		80 €	80 €	sols durs
TOTAL				2 100 €	<i>août-14</i>

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
Chemin de la Fontanette
BIOT

Obstacle critique n° **C16.2**

**Fonction Salles de danse
SNTR (SANITAIRE) - Dans vestiaire**

Description

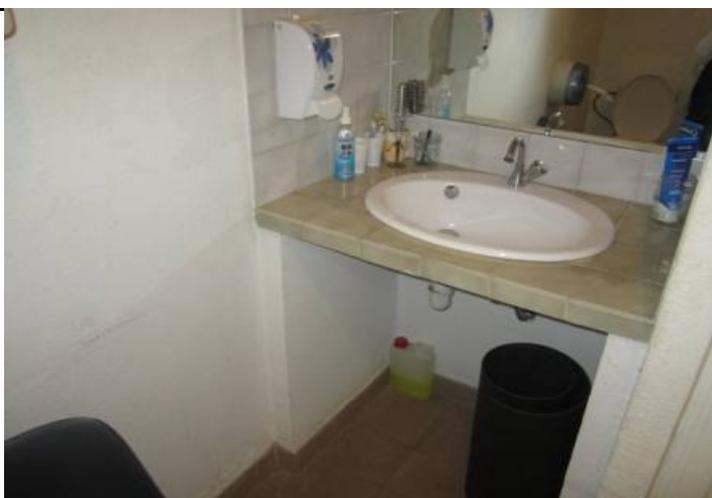


Profondeur utile sous lavabo inférieure à 30 cm

Principe

Remplacer le siphon existant par un siphon décentré, de façon à avoir une profondeur minimale sous le point d'eau de 30 cm.

Exemple :



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 12 - Dispositions relatives aux sanitaires

SANITAIRE - mise en conformité siphon	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps d'état
	estim	estim	unit HT	€ HT	
nombre de siphon(s)	1				
remplacement du siphon par un siphon décentré			130 €	130 €	plomberie
TOTAL				130 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **C17**

**Fonction Salles de danse
DCHE (DOUCHE) - Dans vestiaire**

Description

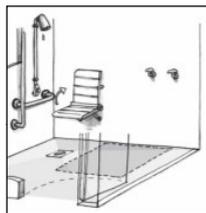


Absence de douche adaptée à tous

Principe

Réaliser une douche encastrée au sol, y compris toutes sujétions d'évacuation, d'étanchéité et de finitions. Poser une barre d'appui en "T inversé" dont la hauteur de la partie basse est comprise entre 70 et 80 cm et distance entre 35 et 40 cm de l'axe de la zone d'assise.

Poser un fauteuil relevable dont la hauteur est comprise entre 45 et 50 cm du sol.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 18 - Dispositions supplémentaires relatives aux douches et cabines

DOUCHE - création d'une douche adaptée	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
nombre de douche(s)	1				
démolition			170 €	170 €	g.oeuvre
maçonnerie			710 €	710 €	g.oeuvre
création d'une douche encastrée au sol			1 220 €	1 220 €	plomberie
pose siège relevable			260 €	260 €	plomberie
robinetterie mélangeur monocommande	1		0 €	0 €	plomberie
fourniture et pose barre en T	1		270 €	270 €	plomberie
revêtement de sol		2	1 040 €	2 080 €	sols durs
revêtement mural (1 m ² de faïence par équipements)		3	640 €	1 920 €	sols durs
			TOTAL	6 630 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **D18.1**

**Fonction Salle d'arts plastiques - Etage
ESCI (ESCALIER INTERIEUR)**

Description



Escalier non doublé d'un dispositif de franchissement conforme

Principe

L'étage restera inaccessible aux utilisateurs de fauteuil roulant.

Nous préconisons la demande d'une dérogation pour disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 7 : Dispositions relatives aux circulations intérieures verticales

PAS DE PRECONISATION BATIMENT

DEMANDE DE DEROGATION

Disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences.

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **C18.2**

**Fonction Salle d'arts plastiques - Etage
ESCI (ESCALIER INTERIEUR)**

Description



Sécurisation des marches absente et/ou non conforme

Principe

Modifier et/ou compléter la signalisation et/ou les équipements selon le tableau ci-dessous.

NB :

- Bande podotactile posée en amont de la volée de marches descendantes, à 50cm du premier nez.
- Nez de marches contrastés, sans débord excessif et antidérapants
- 1ère et dernière contremarches contrastées
- Main courante continue, facilement préhensible, contrastée et dépassant d'une longueur de marche.



Arrêté du 8 décembre 2014
Article 7.1 - Escaliers

ESCALIER - sécurisation des marches	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
MARQUAGE AU SOL					
pose d'une bande podotactile sur la marche palière	2	1.3	170 €	450 €	sols souples
pose de nez de marche non-glissants contrastés	23	1.3	40 €	1 200 €	sols souples
pose d'une contremarche	0	1.3	110 €	0 €	sols souples
peinture et finitions, contrastes contremarches inclus					
MAIN COURANTE PROLONGEMENT					
fourniture et pose prolongement main courante	7	0	170 €	1 190 €	serrurerie
peinture et finitions					
MAIN COURANTE POSE					
fourniture et pose main courante sur écuyers	0	10	220 €	0 €	serrurerie
fourniture et pose main courante sur potelets	0	10	330 €	0 €	serrurerie
peinture et finitions					
MAIN COURANTE MISE EN CONTRASTE					
préparation du support	0	10	20 €	0 €	peinture
peinture et finitions					
TOTAL				2 840 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **C19**

**Fonction Salle d'arts plastiques - Etage
SNTR (SANITAIRE)**

Description



Absence de sanitaire adapté à tous

Principe

Reste inchangé.
Voir D18.1.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 12 - Dispositions relatives aux sanitaires

Voir D18.1

VILLE DE BIOT

Site

Centre culturel

Localisation

Chemin de la Fontanette
BIOT

Obstacle critique n°

C20

Fonction Sanitaires extérieurs
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR)

Description

**Présence d'un caillebotis avec trous ou fentes
supérieurs à 2 cm dans le cheminement**



Principe

Changer le caillebotis existant pour un
caillebotis à mailles carrées de 2 x 2 cm.

Exemple :



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 2 : Dispositions relatives aux cheminements extérieurs

CAILLEBOTIS - pose	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps
	estim	estim	unit HT		
nombre de grille(s)	2				
caillebotis maille carrée 2 x 2 cm voirie	0.60	0.60	80 €	60 €	amen.ext
			TOTAL	60 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **C21.1**

**Fonction Sanitaires extérieurs
SNTR (SANITAIRE)**

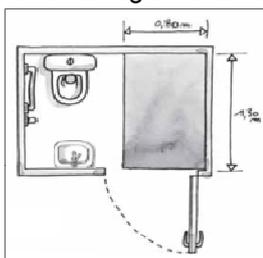
Description



Absence de sanitaire adapté à tous

Principe

Réunir deux cabines existantes, démolir la cloison séparatrice et déposer les équipements existants et changer la porte d'accès au local.
Equiper cet espace avec les équipements réglementaires.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 12 - Dispositions relatives aux sanitaires

SANITAIRE - création en existant <i>sous réserve de calcul des effectifs</i>	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
nombre de sanitaire(s)	1				
démolition			600 €	600 €	g.oeuvre
cloisonnement			300 €	300 €	cloisons
dépose équipements sanitaires existants			840 €	840 €	plomberie
fourniture et pose porte (passage minimum de 77 cm)	1		770 €	770 €	men.int
amenée des réseaux et raccordements			620 €	620 €	plomberie
pose d'une cuvette (hauteur comprise entre 45 et 50 cm)			650 €	650 €	plomberie
fourniture et pose d'un lave-mains avec fixation			270 €	270 €	plomberie
robinetterie mélangeur monocommande			210 €	210 €	plomberie
pose barre coudée (hauteur comprise entre 70 et 80 cm)			200 €	200 €	plomberie
pose miroir (hauteur comprise entre 105 et 185cm)			220 €	220 €	plomberie
revêtement de sol			300 €	300 €	sols durs
peintures			590 €	590 €	peinture
TOTAL				5 570 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Centre culturel

Localisation
**Chemin de la Fontanette
BIOT**

Obstacle critique n° **C21.2**

**Fonction Sanitaires extérieurs
SNTR (SANITAIRE)**

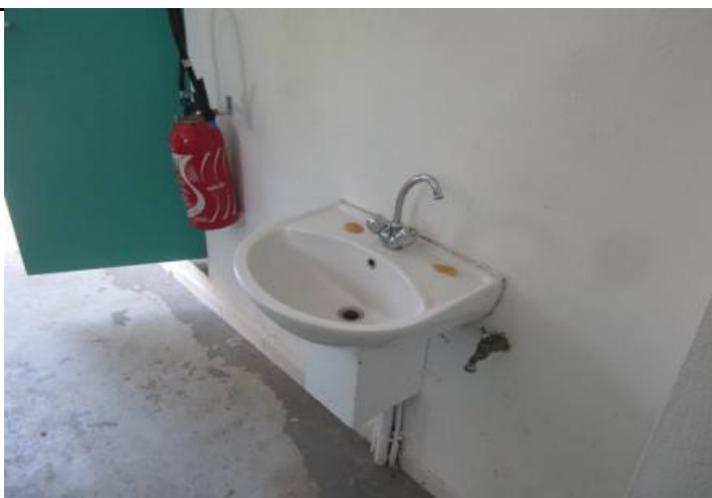
Description
**Robinetterie non préhensible
Profondeur utile sous lavabo inférieure à 30 cm**



Principe

Remplacer le siphon existant par un siphon décentré, de façon à avoir une profondeur minimale sous le point d'eau de 30 cm.

Changer la robinetterie existante par une de type mitigeur avec levier long.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 12 - Dispositions relatives aux sanitaires

SANITAIRE - mise en conformité siphon	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps
	estim				
nombre de siphon(s)	1				
remplacement du siphon par un siphon décentré			130 €	130 €	plomberie
TOTAL				130 €	août-14

MITIGEUR - remplacement existant	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps
	estim				
nombre de mitigeur(s)	1				
remplacer le robinet par un mitigeur avec levier allongé			210 €	210 €	plomberie
TOTAL				210 €	août-14